



Nous contacter :
 Mairie de Fressines
 29 route de Mougou
 79 370 Fressines
 Tél: 05 49 73 98 73
 Fax: 05 49 73 98 74
 mairie-fressines@wanadoo.fr
 La mairie est ouverte tous les
 après-midis de 13h30 à 17h30
 du lundi au vendredi.

Journal de communication de la commune de FRESSINES

Edito

Comme annoncé dans mon édito du Fressines infos de mai, le 20 juin dernier la commission d'appel d'offres s'est réunie pour analyser les propositions des architectes maîtres d'œuvre pour la deuxième tranche de travaux de la mairie. En séance du 26 juin le conseil municipal a pris connaissance et validé la proposition de la CAO en retenant le cabinet Temis Architectes de La Crèche pour des honoraires à hauteur de 13 125 euros HT pour lesquels nous obtiendrons 8 000 euros de subventions du département au titre de l'aide à la décision du dispositif Proxima. Il devra nous fournir pour octobre prochain l'avant projet définitif qui nous permettra de déposer les

demandes de subventions pour la réalisation des travaux.

Nous avons entamé la réflexion sur le dossier des aménagements de sécurité sur les départementales 5 et 7. La présentation de ce dossier lors de la rencontre avec les élus des communes voisines concernées, a permis de connaître leur position sur le sujet et de planifier une nouvelle rencontre en septembre, afin d'organiser les démarches auprès du service route du Conseil Général. Nos premières réflexions convergent vers la limitation de la vitesse et la sécurité des piétons par des aménagements simples, mais néanmoins efficaces, pour des coûts maîtrisés.

Je voudrais dire ma satisfaction pour la belle

réussite de la 4^{ème} édition de la Fressi'nature, dire aussi que l'audition de l'école de musique était une belle soirée, que la fête de la musique et celle de l'APE ont été de très belles occasions de sortir et de se distraire. J'adresse toute ma reconnaissance aux responsables des associations et aux bénévoles pour leur dévouement. J'apprécie également la reprise de l'activité de l'association des aînés qui maintenant s'appelle « La tribu des Tamalous » et qui réunit chaque semaine une dizaine de seniors pour des activités diverses et variées.

Je vous invite à nous rencontrer pour les festivités républicaines du 14 juillet et vous souhaite de bonnes vacances.

Edito

Les décisions du Conseil Municipal

- Les décisions diverses
- Décisions diverses, suite
- Les réunions du conseil municipal au second semestre
- Lutte contre le frelon asiatique

À savoir

- Fêtes et repas privés en plein air
- Feux d'artifice : les règles en vigueur pour les particuliers
- Bibliothèque : les horaires d'été
- Élagages des haies et palissades. Murs et murets
- Groupe de parole sur la maladie d'Alzheimer à l'EHPAD de Mougou
- La semaine fédérale du cyclotourisme

La vie associative

- École de musique
- Pétanque loisirs
- Forum des associations
- Ran'diner le 22 septembre
- La tribu des « tamalous »

Dates à retenir

- Festivités du 14 juillet

Les décisions du Conseil Municipal

Les décisions diverses

Depuis le dernier Fressines Infos, le conseil municipal s'est réuni à trois reprises, les mardis 15 mai, 5 et 26 juin, les décisions suivantes ont été prises.

Frais de scolarité en CLIS : suite à un courrier de la Préfecture, la commune a versé une somme de 1000 € à l'école Notre-Dame Saint-Joseph de Niort pour les frais de scolarité d'un enfant fressinois en classe d'intégration scolaire (CLIS) pour les années scolaires 2008 et 2009. La motivation de la décision s'appuie sur le fait que la commune ne dispose pas d'une telle structure d'accueil.

Ligne de trésorerie : pour pallier aux éventuels problèmes de trésorerie, le conseil a acté le principe de l'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 50 000 € auprès de la Caisse d'Épargne.

Feu d'artifice : achat du feu d'artifice pour le 14 juillet auprès de la société SEDI pour un montant TTC de 1 627 €.

Projet SCOT de la CAN : en tant que commune voisine, Fressines a donné un avis favorable au projet d'élaboration de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN).

Recensement de la population en 2013 : la commune de Fressines fera l'objet d'un recensement général de la population en 2013. Madame Danielle Allonneau, secrétaire de mairie, a été nommée « coordonateur communal » chargé de suivre ce dossier. Patrice Fouché a été désigné élu « référent ».

Désherbeur thermique : la commune a fait l'acquisition d'un désherbeur thermique auprès de Disko-Hipeau à Celles sur Belle pour un montant de 150 € TTC.

Jeux dans la cour de l'école : au cours des vacances scolaires un jeu « le dauphin » sera remplacé pour un montant de

Les décisions du Conseil Municipal

Décisions diverses, suite.

Adhésion au CAUE : le conseil a décidé cette année d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Deux-Sèvres (CAUE). Cet organisme pourra apporter de précieux conseils dans le cadre de la deuxième tranche d'aménagement de la mairie.

Achat d'un terrain : le conseil municipal a acté l'achat d'un terrain, classé en emplacement réservé, d'une surface de 5 890 m² pour un montant de 30 000 €. Ce terrain qui appartient à la famille Cailbault, est situé à l'angle de la rue du Chêne et de la D7, face au parking de la

salle des fêtes, au pied du château d'eau. Cette acquisition permettra de modifier et de sécuriser l'accès au cimetière et d'augmenter la capacité de parking pour les grandes manifestations sur l'espace Albert Cailbault. L'achat sera inscrit au budget 2013.

Travaux à la salle des fêtes : au cours du mois de juillet les agents communaux vont poser sur les murs de la salle des fêtes un système de panneaux « pièges à son » en bois aggloméré, traités anti-feu, pour améliorer l'acoustique de la salle. Sans compter la pose, le coût des travaux est

Les réunions du Conseil Municipal au second semestre

Le conseil municipal a arrêté le calendrier des réunions pour le deuxième semestre 2012. Elles auront lieu les mardis 28 août, 18 septembre, 9

octobre, 30 octobre, 20 novembre et 11 décembre. Les réunions ont lieu à la mairie, salle du conseil, à 20h30. Toute personne peut y assister, les séances sont

Lutte contre le frelon asiatique

Afin d'organiser au mieux, la lutte contre le frelon asiatique, le conseil municipal propose de mettre en place le plan de lutte suivant : piégeage en permanence assuré par les particuliers, destruction manuelle partout où cela est possible à l'aide de produits insecticides et enfin destruction au fusil pour les nids à moyenne et grande hauteur. Dans ce dernier cas, le tir au fusil sera organisé sous la responsabilité de la commune. Lors

de chaque destruction au fusil, le matin très tôt ou le soir très tard, lorsque le maximum de frelons sont dans le nid, le groupe opérationnel comportera au moins quatre chasseurs titulaires d'une carte de chasse valide, d'un apiculteur et d'un représentant municipal. Pour chaque intervention un arrêté du maire précisera les conditions.

Les demandes d'intervention sont à faire en mairie aussitôt le nid découvert.

Pour chaque intervention un arrêté du maire précisera les conditions.

À savoir

Fêtes et repas privés en plein air

Les fêtes, les repas ou tout autre rassemblement familial dans la nature, sur des terrains privés en accord avec le propriétaire, sont autorisés. Il convient néanmoins en fonction de l'ampleur du

rassemblement de prendre quelques précautions d'usage. Les organisateurs sont invités à en informer la mairie, la gendarmerie ainsi que le proche voisinage sur le risque de nuisances passagères.

Feux d'artifice : les règles en vigueur pour les particuliers

Tout type de feux d'artifice, doit faire l'objet d'une déclaration en mairie avant le tir. Une déclaration en préfecture est même obligatoire, au moins quinze jours avant le tir, pour les feux comprenant des artifices du groupe K4.

Le dossier de déclaration doit comporter : les coordonnées de l'organisateur, la date, l'heure et le lieu où se tire le feu d'artifice, la description des mesures de sécurités

prises. Au vu de la déclaration, le maire prendra un arrêté d'autorisation précisant, si nécessaire, des prescriptions supplémentaires.

À noter que si votre feu comporte des artifices de divertissement de type K2 ou K3 conçus pour être lancés par un mortier vous devez détenir un certificat de qualification ou un agrément délivré par la Préfecture.

La bibliothèque municipale reste ouverte en juillet et en août, tous les mercredis de 16H30 à 18H30.

Bibliothèque les horaires d'été : La bibliothèque municipale reste ouverte en juillet et en août, tous les mercredis de 16H30 à 18H30. Dans le cadre de l'opération « don de 5000 micros » par le Conseil Général, Fressines a reçu un ordinateur qui est installé à la bibliothèque et qui peut être utilisé par le public aux heures d'ouverture. Il est doté d'internet et des outils de bureautique. Une charte d'utilisation est affichée à la

À savoir

Élagage des haies et palissades. Murs et murets

La commune rappelle que l'élagage des haies et des palissades plantées sur le domaine privé, qui empiètent sur la voie publique et les trottoirs, qui masquent les panneaux de signalisation ou qui touchent les fils électriques et téléphoniques, est de la responsabilité des propriétaires. La visibilité ainsi améliorée permet une meilleure sécurité. Les riverains des routes sont invités à vérifier leurs plantations. En

cas de non respect de ces consignes un courrier de mise en demeure sera envoyé aux propriétaires. La commune pourra éventuellement apporter un soutien logistique sur demande motivée. De même, de nombreux murs et murets se sont écroulés. Pour la sécurité de tous, il est demandé aux propriétaires de relever les pierres tombées sur la voie publique.

Groupe de parole sur la maladie d'Alzheimer à l'EHPAD de Mougou

L'association France Alzheimer 79 et l'EHPAD de Mougou (maison de retraite) vous proposent de participer à un groupe de parole, destiné aux aidants familiaux confrontés à la maladie d'Alzheimer. Le groupe se réunit tous les 3^{ème} lundis du mois de 14 h 30 à 16 h 30. Les rencontres ont lieu à l'EHPAD les Babelottes à Mougou à la salle polyvalente, l'entrée est libre et gratuite sans inscription. Le groupe est animé par

Alexandra Bouron, psychologue à l'EHPAD. Pendant le temps de parole, il y a possibilité de prendre en charge la personne malade en animation. Les prochaines rencontres auront lieu les lundis 16 juillet, 20 août, 17 septembre, 15 octobre, 19 novembre, 17 décembre, 14 janvier 2013, 18 février 2013. Pour tous renseignements vous pouvez contacter l'EHPAD les Babelottes au 05 49 05 88 69.

La semaine fédérale du cyclotourisme

La 74^{ème} semaine fédérale internationale de cyclotourisme se déroulera en Deux-Sèvres du 5 au 12 août. Plus de 10 000 cyclotouristes sont attendus sur l'ensemble de la région. Pour notre canton et notre commune, il y a deux temps forts : le 6 août à Celles-sur-Belle et le samedi 11 août sur la commune, avec une halte à l'espace Albert Cailbault pour une étape. Dans ce cadre, afin de marquer l'événement la commune est à la recherche

de vieux vélos, destinés à la déchetterie, pour baliser le circuit et notamment les abords de la salle des fêtes. Ces vélos seront installés par les employés municipaux quelques jours avant l'événement.

Si vous possédez un vieux vélo (même très incomplet, un cadre, une roue...) et que vous souhaitez vous en débarrasser, vous pourrez le déposer à partir du lundi 9 juillet et jusqu'au vendredi 13 juillet sous le préau des vestiaires du foot,

La vie associative

Ecole de musique

Les inscriptions à l'école de musique de Fressines auront lieu à la salle des fêtes de Fressines : le jeudi 13 septembre de 16h à 18h30 : inscriptions pour l'éveil et réinscriptions pour les anciens élèves. Le vendredi 14 septembre de 16h à 18h30 : inscriptions pour l'éveil et réinscriptions pour les anciens élèves. Le samedi 15 septembre de 10h à 12h :

nouvelles inscriptions instruments/chorales enfants et adultes/groupe de percussions, éveil...

Les cours débuteront le 17 septembre 2012. La chorale adultes cherche toujours et encore des choristes. A la rentrée, nous aborderons un nouveau répertoire alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre. Bonnes vacances !

Pétanque loisirs

L'association pétanque loisirs organise le samedi 25 août un concours de pétanque en doublette formée en semi

nocturne avec barbecue. Rendez vous à la salle des fêtes, à 16h. Contact : Christophe Brosseau 06 86 03 38 56

38

C'est en euros le montant de l'amende pour dépôt sauvage précisé dans un arrêté municipal en vigueur. Plusieurs dépôts sauvages de gravats et de débris ont été constatés dans différents endroits de la commune. Il est rappelé à la population que le seul point de collecte possible est la déchetterie de Mougou. Les horaires d'ouverture du 1^{er} avril au 30 septembre sont les suivants : le lundi de 14h à 18h30, le mardi de 9h15 à 12h, le mercredi, vendredi et samedi de 9h15 à 12h puis de 14h à 18h30. La déchetterie est

Retrouvez votre journal et de nombreuses autres informations sur le site internet dédié à la commune à l'adresse suivante : <http://www.fressines.net/>

La vie associative

Forum des associations

Suite au succès de l'année passée, les associations communales avec la commune ont décidé de reconduire le principe d'un forum des associations à la rentrée. Vous pouvez dès maintenant noter la date sur votre agenda, ce second forum aura lieu le samedi 15 septembre 2012 de 9 h à 13 h à la salle des fêtes. Nous y reviendrons dans le Fressines Infos de septembre.

« Ran'dîner » le 22 septembre

L'association Fressines en Fête organise le samedi 22 septembre son troisième « ran'dîner », une randonnée pédestre en semi nocturne avec un dîner sur un parcours au choix de 10 ou 15 kilomètres sur les chemins et venelles de la commune. Le départ se fera à la salle des fêtes, avec des départs libres de 17h30 à 20h. Contacts, renseignements : Myriam Fouché au 05 49 75 81 20 ou par messagerie : fressines_en_fete@yahoo.fr

La tribu des « Tamalous »

Depuis le 3 mai dernier, chaque jeudi de 14h30 à 18h, à la salle des fêtes, une quinzaine de « Tamalous » passent leurs après-midi dans la convivialité et la bonne humeur. Nous souhaitons que d'autres personnes (retraités ou non) viennent grossir nos rangs et prennent part à ces moments de divertissement. Nous avons une demande pour jouer aux échecs, merci de nous contacter. Nos activités vont s'interrompre après le **jeudi 5 juillet** pour la période estivale, elles reprendront le **jeudi 6 septembre 2012**. Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information.

Présidente : Marie-Jo Fourmy
05 49 75 61 47 ou 06 85 11 74 61
Trésorier : Guy Orry
05 49 05 81 98 ou 06 14 11 24 50
Secrétaire : Jocelyne Menuey-Hanne
05 49 75 50 04 ou 06 74 98 47 32

Date à retenir

Comme pour l'année passée, les festivités de la fête nationale se dérouleront uniquement sur une journée, avec le tir du feu d'artifice le 14 juillet au soir.

Jeudi 14 juillet : espace Albert Cailbault

12 h 00 ☞ Repas en commun sur le stade, apporter son panier avec la traditionnelle tourtière. L'apéritif, le pain et les boissons sont offerts par la commune

Attention : Concours de la plus belle tourtière

15 h 00 ☞ Animations : pêche à la ligne pour les petits, jeux divers, concours de pétanque, rallye pédestre (à la découverte des clés de Fressines), jeux libres sur le plateau multi activité...

18 h 00 ☞ Remise des lots

19 h 00 ☞ Dîner en commun avec le « **miget** » offert par la commune, apporter son panier. L'apéritif, le pain et les boissons sont offerts par la commune

22 h 30 ☞ Retraite aux flambeaux

23 h 00 ☞ Tir du feu d'artifice de la vallée du Lambon

**Buvette proposée par l'association :
« Pétanque Loisirs »**